

Question de privilège

M. Nowlan: Prenez garde, sinon je vais soulever la question de privilège sur un autre point.

Des voix: Bravo!

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

M. le Président: Je vois que le leader du gouvernement à la Chambre voudrait que je cherche quelqu'un pour parler à ma place, mais je vais laisser faire pour l'instant.

J'ai remarqué qu'on a parlé du «bureau de régie éternelle» au lieu du Bureau de régie interne. Certains Canadiens nous féliciteraient certainement d'avoir quelque chose d'éternel.

L'incident qui s'est produit n'est pas drôle du tout. Je crois que cela ne fait honneur à personne au Canada, spécialement aux yeux du public qui nous regarde, que de recourir à un subterfuge quelconque pour entrer ici et abuser des droits démocratiques et des libertés dont cet endroit est le symbole.

En ce qui concerne la personne impliquée, l'incident qui s'est produit est évidemment inexcusable. Ce n'était pas une preuve de bravoure, mais bien de lâcheté et de sournoiserie. Ce genre de comportement est tout à fait contraire à nos principes.

Des voix: Bravo!

• (1520)

M. le Président: Le député d'Ottawa—Vanier soulève une question absolument légitime sur laquelle le député d'Esquimalt—Juan de Fuca a fait aussi des commentaires.

En ce qui concerne la procédure, il est vrai que notre Règlement nous oblige à soulever à la première occasion toute question de privilège ou d'outrage à la Chambre. C'est ce que le secrétaire parlementaire a fait. Cependant, le député d'Ottawa—Vanier, qui a été très franc avec nous, a suggéré—et le leader parlementaire du gouvernement vient de l'appuyer—que cette question soit mise de côté jusqu'à ce que le député dont les laissez-passer ont été apparemment utilisés ait la chance de parler à la Chambre.

Je suis très conscient du fait que le député d'Ottawa—Vanier a communiqué avec le député en sa qualité de leader parlementaire de l'opposition officielle. Il a déclaré à la Chambre que le député lui a dit qu'il ne savait pas

ce qui allait se passer. Le mal est fait maintenant, mais je pense que nous devrions inviter notre collègue à présenter sa version.

Je le répète: parce que je suis responsable de la sécurité dans cette enceinte, la possibilité que de tels incidents se produisent m'inquiète beaucoup.

Que les autres Canadiens qui trouvent ce genre d'exploit intelligent sachent qu'ils enfreignent la loi et qu'ils abusent de leurs privilèges. S'ils sont en difficulté, ils n'hésiteront pas à nous demander de les protéger.

L'INCONDUITE DANS LA TRIBUNE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, comme toujours, nous sommes sensibles à vos paroles.

J'hésite à parler d'une question connexe, d'abord soulevée par mon collègue de Thunder Bay—Atikokan, mais je me sens dans l'obligation de le faire.

Hier, immédiatement après l'incident, un certain nombre de députés d'en face, dont quelques-uns sont ici aujourd'hui, ont accusé des députés du Nouveau Parti démocratique qui quittaient la Chambre d'avoir organisé l'incident. Cela s'est produit au moment où je quittais moi-même la Chambre et, apparemment, d'autres députés se sont fait dire la même chose. D'autres collègues m'ont signalé que dès ce matin, des députés du parti ministériel se sont adressés à eux pour accuser notre parti d'avoir participé à cette manifestation.

Je ne veux pas soulever de question de privilège. Et bien honnêtement, je ne sais même pas si c'est un rappel au Règlement.

Mais, monsieur le Président, c'est très insultant pour nous tous d'être accusés d'un acte que nous condamnons vivement.

Je ne sais pas s'il serait bon que le leader du gouvernement à la Chambre prenne la parole à ce sujet. Je ne tiens pas à trop insister là-dessus, parce que cela n'en vaut pas la peine.

Mais, comme je l'ai dit, les députés de notre parti se sentent vraiment insultés. Nous voudrions simplement laisser tomber toute l'affaire, mais je m'attendrais à quelques explications.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je veux simplement dire que je ne sais pas